LIXANS & CONTROL OF TAPACHO ALIFE CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21140193000014

POSTE COMPTABLE: DGFIP DE LISIEUX INTERCOM

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC

Budget Principal - GAeti 2922
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Sommaire

1 - Informations generales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	32
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	33
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	34
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	35
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	36
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38 Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
and an another a sugar-mont of and ordered as parellelle affections	Suns Cojet

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BudgetuPrincipale GAect2922 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023 Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET-2022-BF

Date de télétransmission : 18/04/2023

	Dale de recei	otion prefecture : 18/04/2023
Code INSEE	COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET	CA
0000 111022	PRINCIPAL	2022
	COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal	

I – INFORMATIONS GENERALES	<u> </u>
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE):	655
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	20
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valoure par hab	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales
1	Dépenses réelles de		
	fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de		
	fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles		
	de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en		
	capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes		
	réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de		
	fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET

Date de télétransmission : 18/04/2023

Date de réception préfecture : 18/04/2023

I – INFORMATIONS GENERALES	
I - INI ONMATIONO GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 002 021

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
VUE D'ENSEMBLE	Δ1

EXECUTION DU BUDGET

		ECOTION DO BODGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	А 393 201,56	G 453 224,48
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	в 211 278,45	н 69 295,52
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	ı 203 419,13 (si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 22 533,55 (si excédent)
-		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 604 480,01	= G+H+I+J 748 472,68
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	к 0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 56 921,28	L 126 337,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 56 921,28	= K+L 126 337,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 393 201,56	= G+I+K 656 643,61
	Section d'investissement	= B+D+F 268 199,73	= H+J+L 218 166,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 661 401,29	= G+H+I+J+K+L 874 809,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 56 921,28	L 126 337,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	126 337,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEUR DRAC Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023

Chap.	Libellé		eption préfecture : 18/04/2023 Titres restant à émettre
		mandatées	
21	Immobilisations corporelles	55 121,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET # **SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES A2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
1		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	104 461,00	88 900,89	0,00	0,00	15 560,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	232 006,00	231 902,40	0,00	0,00	103,60
014	Atténuations de produits	22 295,00	20 916,00	0,00	0,00	1 379,00
65	Autres charges de gestion courante	51 446,90	46 782,08	3 258,78	0,00	1 406,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses de gestion courante	410 208,90	388 501,37	3 258,78	0,00	18 448,75
66	Charges financières	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 616,91	133,64	0,00	0,00	14 483,27
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	200,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	426 033,58	389 642,78	3 258,78	0,00	33 132,02
023	Virement à la section d'investissement (2)	204 473,70				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	100,00	300,00			-200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	204 573,70	300,00			204 273,70
	TOTAL	630 607,28	389 942,78	3 258,78	0,00	237 405,72
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	à employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	3 906,15	7 358,27	0,00	0,00	-3 452,12
70	Produits services, domaine et ventes div	44 500,00	46 979,54	0,00	0,00	-2 479,54
73	Impôts et taxes	259 900,00	280 312,71	0,00	0,00	-20 412,71
74	Dotations et participations	87 582,00	91 335,02	0,00	0,00	-3 753,02
75	Autres produits de gestion courante	26 500,00	26 536,67	0,00	0,00	-36,67
Т	otal des recettes de gestion courante	422 388,15	452 522,21	0,00	0,00	-30 134,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	702,27	0,00	0,00	-602,27
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	422 488,15	453 224,48	0,00	0,00	-30 736,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 700,00	0,00			4 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 700,00	0,00			4 700,00
	TOTAL	427 188,15	453 224,48	0,00	0,00	-26 036,33
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 203 419,13				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
II - FRESENTATION GENERALE DO BODGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
204	Subventions d'équipement versées	855,00	655,00	0,00	200,00
21	Immobilisations corporelles	532 775,00	175 143,52	55 121,28	302 510,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	575 630,00	181 078,52	56 921,28	337 630,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 927,85	10 077,85	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00			
	Total des dépenses financières	15 227,85	10 077,85	0,00	5 150,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	590 857,85	191 156,37	56 921,28	342 780,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	4 700,00	0,00		4 700,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 122,08	20 122,08		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	24 822,08	20 122,08		4 700,00
	TOTAL	615 679,93	211 278,45	56 921,28	347 480,20
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chan	i	TISSEIVIENT	Dantan kufallan		
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0.00	0.00	0,00
13	Subventions d'investissement	179 888,60	36 096,55	126 337,00	17 455,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	339 888,60	36 096,55	126 337,00	177 455,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	26 512,00	12 776,89	0,00	13 735,11
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00		0,00	
	Total des recettes financières	28 562,00	12 776,89	0,00	15 785,11
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	368 450,60	48 873,44	126 337,00	193 240,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	204 473,70			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	100,00	300,00		-200,00
041	Opérations patrimoniales (1)	20 122,08	20 122,08		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	224 695,78	20 422,08		204 273,70
	TOTAL	593 146,38	69 295,52	126 337,00	397 513,86

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts		Titres émis	Restes à réaliser	le : 18/04/2023 Crédits annulés	
		(BP+	DM+RAR N-1)	Trues enns	au 31/12	orcans annaics	
	Pour information	(2)	22 533,55				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1						

- $(1) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Н
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	88 900,89		88 900,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	231 902,40		231 902,40
014	Atténuations de produits	20 916,00		20 916,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 040,86		50 040,86
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	1 007,77 133,64 0,00	0,00 200,00 100,00 0,00	1 007,77 333,64 100,00 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	392 901,56	300,00	393 201,56
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	tions réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	10 077,85 0,00	0,00	10 077,85 0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° des atacles et en seure (5)	(9)	5 280,00 655,00 175 143,52 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 20 122,08 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	5 280,00 655,00 195 265,60 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement -Total		191 156,37	20 122,08	211 278,45
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ₩ **BALANCE GENERALE DU BUDGET B2**

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 358,27		7 358,27
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 979,54		46 979,54
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	280 312,71		280 312,71
74	Dotations et participations	91 335,02		91 335,02
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	26 536,67 0,00 702,27 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	26 536,67 0,00 702,27 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	453 224,48	0,00	453 224,48
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			203 419,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	12 776,89 0,00	0,00	12 776,89 0,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	36 096,55	0,00 <i>0,00</i>	36 096,55 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00 (8) 0,00	0,00	0,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	20 122,08 0,00 200,00 0,00 0,00 0,00 0,00 100,00	20 122,08 0,00 200,00 0,00 0,00 0,00 0,00 100,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39 45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4) Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	48 873,44	20 422,08	69 295,52
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			22 533,55

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES Ш **A1**

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl			
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	104 461,00	88 900,89	0,00	0,00	15 560,11
60611	Eau et assainissement	1 600,00	1 993,87	0,00	0,00	-393,87
60612	Energie - Electricité	5 500,00	5 985,48	0,00	0,00	-485,48
60621	Combustibles	9 000,00	9 362,47	0,00	0,00	-362,47
60622 60623	Carburants Alimentation	1 300,00 18 000,00	1 309,58 13 858,98	0,00 0,00	0,00 0,00	-9,58 4 141,02
60623	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 193,38	0,00	0,00	-193,38
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 221,57	0,00	0,00	-221,57
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	6 445,91	0,00	0,00	5 554,09
60636	Vêtements de travail	600,00	329,30	0,00	0,00	270,70
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 384,10	0,00	0,00	-284,10
6067	Fournitures scolaires	3 250,00	3 336,89	0,00	0,00	-86,89
6068	Autres matières et fournitures	600,00	33,96	0,00	0,00	566,04
611	Contrats de prestations de services	2 500,00	2 517,53	0,00	0,00	-17,53
6135	Locations mobilières	117,00	116,52	0,00	0,00	0,48
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	2 759,22	0,00	0,00	740,78
615231	Entretien, réparations voiries	3 600,00	2 520,00	0,00	0,00	1 080,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00 1 500.00	206,40	0,00	0,00	-206,40
61551 61558	Entretien matériel roulant Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 422,92 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	77,08 1 000,00
6156	Maintenance	9 500,00	5 203,32	0,00	0,00	4 296,68
6161	Multirisques	4 521,00	4 520,28	0,00	0,00	0,72
6168	Autres primes d'assurance	635,00	634,70	0,00	0,00	0,30
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 296,69	0,00	0,00	-96,69
6184	Versements à des organismes de formation	400,00	225,00	0,00	0,00	175,00
6226	Honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6231	Annonces et insertions	500,00	342,00	0,00	0,00	158,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 500,00	5 778,74	0,00	0,00	-278,74
6237	Publications	1 300,00	1 023,63	0,00	0,00	276,37
6261	Frais d'affranchissement	500,00	442,20	0,00	0,00	57,80
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	1 670,43	0,00	0,00	-570,43
627	Services bancaires et assimilés	50,00	2,07	0,00	0,00	47,93
6284	Redevances pour services rendus	4 188,00	4 203,75	0,00	0,00	-15,75
63512	Taxes foncières	1 600,00	1 560,00	0,00	0,00	40,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	232 006,00	231 902,40	0,00	0,00	103,60
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 340,00	2 339,79	0,00	0,00	0,21
6411 6413	Personnel titulaire Personnel non titulaire	125 352,00 26 046,00	125 351,40 26 046,02	0,00 0,00	0,00 0,00	0,60 -0,02
6415	Indemnité inflation	700,00	700,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	29 268,00	29 267,97	0,00	0,00	0,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 586,00	36 585,24	0,00	0,00	0,76
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 230,00	9 228,98	0,00	0,00	1,02
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 484,00	1 484,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	899,00	0,00	0,00	101,00
014	Atténuations de produits	22 295,00	20 916,00	0,00	0,00	1 379,00
739211	Attributions de compensation	4 355,00	3 843,00	0,00	0,00	512,00
739216	Reversements conventionnels de fiscalité	17 940,00	17 073,00	0,00	0,00	867,00
65	Autres charges de gestion courante	51 446,90	46 782,08	3 258,78	0,00	1 406,04
6531	Indemnités	28 500,00	28 432,08	0,00	0,00	67,92
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6553	Service d'incendie	11 779,00	11 779,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	4 668,40	0,00	3 258,78	0,00	1 409,62
6558	Autres contributions obligatoires	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	880,00	0,00	0,00	-880,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00 2 689,50	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 689,50 10,00	2 689,50	0,00	0,00	0,00
65888	Autres Frais fonction pomont des groupes d'élus	0,00	1,50	0,00	0,00	8,50
656 TOTA	Frais fonctionnement des groupes d'élus L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	410 208,90	0,00 388 501,37	0,00 3 258,78	0,00	0,00 18 448,75
66	= (011+012+014+65+656)	4 00= ==	4 007	2.55	0.55	0.00
66	Charges financières (b)	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 007,77	1 007,77	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 616,91	133,64	0,00	0,00	14 483,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	133,64	0,00	0,00	-133,64
678	Autres charges exceptionnelles	14 616,91	0,00	0,00	0,00	14 616,91
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEUR DRAC Budget Principal Inc CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	oyés (ou restant	eception préfecture : 18 à employer)	04/2023
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
022	Dépenses imprévues (e)	200,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	426 033,58	389 642,78	3 258,78	0,00	33 132,02
023	Virement à la section d'investissement	204 473,70	0,00			204 473,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	100,00	300,00			-200,00
675 6811	Valeurs comptables immobilisations cédée Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00 100,00	200,00 100,00			-200,00 0,00
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	204 573,70	300,00			204 273,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	204 573,70	300,00			204 273,70
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	630 607,28	389 942,78	3 258,78	0,00	237 405,72
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Dátail du	aalaul	doc ICNE	au compte	66442	(2)
Detall du	caicui	des IUNE	: au compte	9 66112	(Z)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET Ш SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES **A2**

Chap/	Libellé (1)	0 (11)	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)	,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	3 906,15	7 358,27	0,00	0,00	-3 452,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 906,15	6 349,28	0,00	0,00	-3 443,13
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 000,00	1 008,99	0,00	0,00	-8,99
70	Produits services, domaine et ventes div	44 500,00	46 979,54	0,00	0,00	-2 479,54
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 500,00	3 610,00	0,00	0,00	-2 110,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 200,00	1 272,68	0,00	0,00	-72,68
7067	Redev. services périscolaires et enseign	32 000,00	34 156,65	0,00	0,00	-2 156,65
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	9 000,00	5 006,40	0,00	0,00	3 993,60
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	500,00	1 131,86	0,00	0,00	-631,86
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300,00	1 801,95	0,00	0,00	-1 501,95
73	Impôts et taxes	259 900,00	280 312,71	0,00	0,00	-20 412,71
73111	Impôts directs locaux	220 900,00	220 647,00	0,00	0,00	253,00
73223 7381	Fonds péréquation ress. com. et intercom	17 000,00	17 281,00 42 384,71	0,00 0,00	0,00 0,00	-281,00
	Taxes additionnelles droits de mutation	22 000,00				-20 384,71
74	Dotations et participations	87 582,00	91 335,02	0,00	0,00	-3 753,02
7411	Dotation forfaitaire Dotation de solidarité rurale	52 000,00	52 531,00	0,00	0,00	-531,00
74121 74127	Dotation de solidante rurale Dotation nationale de péréquation	14 500,00 5 500,00	15 721,00 6 387,00	0,00 0,00	0,00 0,00	-1 221,00 -887,00
74127	Dot. aux élus locaux	3 000,00	3 031,00	0,00	0,00	-31,00
744	FCTVA	500,00	134,64	0,00	0,00	365,36
74718	Autres participations Etat	500,00	705,38	0,00	0,00	-205,38
74741	Participat° Communes du GFP	7 650,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 932,00	3 932,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	1 243,00	0,00	0,00	-1 243,00
75	Autres produits de gestion courante	26 500,00	26 536,67	00,0	0,00	-36,67
752	Revenus des immeubles	26 500,00	26 535,46	0,00	0,00	-35,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,21	0,00	0,00	-1,21
TOTAL :	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	422 388,15	452 522,21	0,00	0,00	-30 134,06
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	702,27	0,00	0,00	-602,27
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,02	0,00	0,00	-0,02
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	191,57	0,00	0,00	-191,57
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	310,68	0,00	0,00	-210,68
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
TO	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	422 488,15	453 224,48	0,00	0,00	-30 736,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	4 700,00	0,00			4 700,00
722	Immobilisations corporelles	4 700,00	0,00			4 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TO	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 700,00	0,00			4 700,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE al des opérations réelles et d'ordre)	427 188,15	453 224,48	0,00	0,00	-26 036,33
	Pour information	203 419,13				
R 002 Exc	édent de fonctionnement reporté de N-1	•				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776.

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET Ш SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES В1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
2031	Frais d'études	42 000,00	5 280,00	1 800,00	34 920,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	855,00	655,00	0,00	200,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	500,00	300,00	0,00	200,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	355,00	355,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	532 775,00	175 143,52	55 121,28	302 510,20
2128	Autres agencements et aménagements	2 400,00	0,00	2 227,50	172,50
21311 21312	Hôtel de ville Bâtiments scolaires	19 498,00	19 497,60	0,00 49 910,40	0,40 224,80
21312	Equipements du cimetière	51 850,00 12 840,00	1 714,80 12 588,50	0,00	251,50
21318	Autres bâtiments publics	111 000,00	107 780,55	2 983,38	236,07
2138	Autres constructions	7 400,00	0,00	0,00	7 400,00
2151	Réseaux de voirie	293 000,00	0,00	0,00	293 000,00
21538	Autres réseaux	30 597,00	30 104,76	0,00	492,24
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	254,91	0,00	-254,91
2181	Installat° générales, agencements	500,00	0,00	0,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	190,00	194,99	0,00	-4,99
2184	Mobilier	2 000,00	1 628,61	0,00	371,39
2188 22	Autres immobilisations corporelles	1 500,00	1 378,80	0,00	121,20
	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	575 630,00	181 078,52	56 921,28	337 630,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
13156	Attributions de compens d'investissement	355,00	0,00	0,00	355,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 927,85	10 077,85	0,00	1 850,00
1641	Emprunts en euros	5 390,80	5 390,80	0,00	0,00
165 16818	Dépôts et cautionnements reçus Emprunts - Autres prêteurs	1 850,00 4 687,05	0,00 4 687,05	0,00 0,00	1 850,00 0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0.00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00	0,00	0,00	0,00
020	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1			
_	Total des dépenses financières	15 227,85	10 077,85	0,00	5 150,00
I	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	590 857,85	191 156,37	56 921,28	342 780,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 700,00	0,00		4 700,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	4 700,00	0,00		4 700,00
2138	Autres constructions	4 700,00	0,00		4 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 122,08	20 122,08		0,00
21312	Bâtiments scolaires	852,00	852,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 920,00	19 270,08		-11 350,08
2132	Immeubles de rapport	11 350,08	0,00		11 350,08
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	24 822,08	20 122,08		4 700,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	615 679,93	211 278,45	56 921,28	347 480,20
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET Ш SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES **B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	179 888,60	36 096,55	126 337,00	17 455,05
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	24 320,00	0,00	16 020,00	8 300,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	119 697,00	22 054,23	93 617,00	4 025,77
1341	D.E.T.R. non transférable	35 871,60	14 042,32	16 700,00	5 129,28
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
1641	Emprunts en euros	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	339 888,60	36 096,55	126 337,00	177 455,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 512,00	12 776,89	0,00	13 735,11
10222	FCTVA	11 000,00	10 825,95	0,00	174,05
10226	Taxe d'aménagement	1 512,00	1 950,94	0,00	-438,94
10251	Dons et legs en capital	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 850,00	0,00	0,00	1 850,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00		0,00	
	Total des recettes financières	28 562,00	12 776,89	0,00	15 785,11
-	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	368 450,60	48 873,44	126 337,00	193 240,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	204 473,70			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	100,00	300,00		-200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	200,00		-200,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	100,00	100,00		0,00
TOTAL	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	204 573,70	300,00		204 273,70
041	Opérations patrimoniales (5)	20 122,08	20 122,08		0,00
2031	Frais d'études	20 122,08	20 122,08		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	224 695,78	20 422,08		204 273,70
T	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	593 146,38	69 295,52	126 337,00	397 513,86
1	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	22 533,55			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEUR DRAG Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

	ale de reception prefecture . To	VHILL
III – VOTE DU BUDGET		Ш
		111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - CA - 2022

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - CA - 2022

					Emprunts e	t dettes à l'oi	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			,					Taux initial	nitial		;		Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Cate- gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					00'000 09									
6228400/1	La NEF		2020-02-12	12/02/2021	00'000 09	Ь	Sans	1,420	1,420		٧	С	Z	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					102 800,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunt à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre. (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Categorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (d. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

N ANNEXES	BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
	ELEMENTS DU BILAN – ET

					Ē	nprunts	Emprunts et dettes au 31/12/N	Z	,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	categorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des		00'0		90'599 5					5 390,80	221,39	00'0	00'0
établissements financiers (Total) 1641 Emprunts en euros (total)		00'0		5 665,06					5 390,80	221,39	00'0	0,00
4342925	z	00,00	A-1	5 665,06	2,00		Sans	2,400	2 421,48	172,40	00'0	00,00
443 0069	z	00'0	A-1	00'0	0,00	ш	Sans	1,650	2 969,32	48,99	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'00		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	Date de t Date de r
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		50 691,52					4 687,05	786,38	00'0	0,00
1681 Autres emprunts (total)		00'0		50 691,52					4 687,05	786,38	00'0	0,00
6228400/1	z	00'00	A-1	50 691,52	00'6	L.	Sans	1,420	4 687,05	786,38	00'0	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'00		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
Total général		00'0		89'998 99					10 077,85	1 007,77	00'0	0,00

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC Budget Principal - CA - 2022

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pouroantage). (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<u>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</u>

IV - ANNEXES

A2.3 ≥

Accusé de réception en préfecture 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

Emprendite para Emprendite par	_		 								_					Da Da
Part			% par type de taux selon le capital restant		0,00		0,00		0,00		0,0		00'00		0,00	0,0
Part	,		Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Part			Intérêts payés au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Empiricity verifies pair characteristics pair characteristics pair characteristics pair characteristics pair characteristics about characteristics about characteristics about characteristics includes the characteristic characteri			Niveau du taux au 31/12/N													
### A2.3 – REPARTITION DES Emprunts ventilés par fatux solon le risque le plus élavé chef de file do un 31/12/N (3) Type risque le plus élavé chef de file che de taux, taux variable ple platonné (cap) ou adré (tunnel) (A) AL (A)		(A1)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)													
### A2.3 – REPARTITION DES ###################################		FAUX (HORS	Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
### A2.3 – REPARTITION DES ###################################		URE DE 1														
### A2.3 – REPARTITION DES ###################################		STRUCT	Taux minimal (5)													
### A2.3 – REPARTITION DES ###################################		TS PAR	Dates des périodes bonifiées													
### A2.3 – REPARTITION DES ###################################		IPRUN	Durée du contrat													
Emprunts ventilés par ritructure de taux selon le risque le plus élevé cur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1) ange de taux, taux variable ple plafonné (cap) ou adré (tunnel) (A) AL (A) AL (B) ion d'échange (C) AL (B) ion d'échange (C) AL (C) itplicateur jusqu'à 5 capé itplicateur jusqu'à 5 capé res types de structures (F) ires types de structures (F) ival (F) ires types de structures (F) ival (F)			Type d'indices (4)													
Emprunts ventilés par ritracture de taux selon le risque le plus élevé cur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1) ange de taux, taux variable ple plafonné (cap) ou adré (tunnel) (A) AL (A) AL (B) ion d'échange (C) AL (B) ion d'échange (C) AL (C) itplicateur jusqu'à 5 capé itplicateur jusqu'à 5 capé res types de structures (F) res types de structures (F) AL (F) TOTAL GENERAL		PARTITION	Capital restant dù au 31/12/N (3)		00'0		00'0		00'0		00,0		00'0		00'0	00'0
Emprunts ventilés par ritructure de taux selon le risque le plus élevé our chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1) ange de taux, taux variable ple plafonné (cap) ou adré (tunnel) (A) AL (B) ion d'échange (C) AL (B) ion d'échange (C) AL (B) iplicateur jusqu'à 5 capé tiplicateur jusqu'à 5 (E) AL (C) res types de structures (F)		A2.3 – RE	Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Emprunts ventilés par structure de taux se lon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1) Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A) TOTAL (A) Barrière simple (B) TOTAL (C) Multiplicateur jusqu'à 5 capé (D) TOTAL (D) Multiplicateur jusqu'à 5 (E) TOTAL (E) Autres types de structures (F) TOTAL (F)			Organisme prêteur ou chef de file													
	-		Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé	(D) TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

⁽¹⁾ Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la dassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles de (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte

(7) Oot de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance

(8) Montant, index ou formule.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dù couvert et la part non couverte

⁽⁴⁾ Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre œs indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zque

euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

⁽¹⁰⁾ Indiquer les interêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		2	SHXHND				2	_
ELEMENTS D	OU BILAN - E			- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4	_
		A2.4 – TYPOLO		GIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)			ı
lin Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	3	0	0	0	0		
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	0,00	0,00	0,00		
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré $(unnel)$	Montant en euros	56 356,58	00'0	00'0	00'0	00'0		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
 (D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé 	% de l'encours	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00		
	Montant en euros	00'0	00'00	00'0	00'00	00'0		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00		
	Montant en euros	00'0	0,00	0,00	0,00	00'0		
	Nombre de produits						0	Date of
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'00	de réc
	Montant on ellips						0	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV - ANNEXES

A2.5

	Empr	Emprunt couvert					=	Instrument de couverture	verture		•		
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) l'empru	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dù au 31/12/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles Primes payées pour l'achat la ve d'option d'op	ntuelles Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					00'0				0,00	00'0	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					00'0				00'0	00'0	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	00'0	0,00
Total		0,00					00'0				0,00	00'0	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(suite)
$\overline{}$
Ξ
RTURE
Щ
COUV
S DE (
S
Z
\succeq
₹
2
OPERA:
DES (
Щ
٩
DETAI
7
.5
A 2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV - ANNEXES

A2.5 ≥

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ture			
Instruments de couverture		Taux payé	. 4.	Taux reçu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d <u>'</u> emprunt (8)	mprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'00		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						00'0	0,00	(
Total						00'0	00'00	(

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV - ANNEXES

A2.6 ≥

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt			Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-	Caraci	Caractéristiques du taux	np s	Coût d	Coût de sortie (10)	Annuité de	Annuité de l'exercice	ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Année (refinanc Profil ment (5)	ф	prêteur ou chef de file	dû	réaménagé	résidu- elle	bour- se- ments (6)	Type de l taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Туре (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							00'0	0,00	00,00	0,00
Total des recettes au <i>cl</i> 166 Refinancement de dette (4)					00'0	0,00								0,00	00'0	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement

(10) II s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation

(13) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat l'initial et comptabilisés à l'article 668.

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV - ANNEXES

A2.7 ≥

ans l'exercice (s'il y a lieu)		Capital	00'0
Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		Intérêts	0,00
		lexercice	00'0
	1000	dû au 31/12N	00'0
rtissement icité de ement (6)		Contrat renégocié	
Profil d'amortissement et périodicité de rembourşement (6)		Contrat	
inal		Contrat renêgocié (5)	00'0
Nominal		Contrat initial	00'0
	á	Taux act.	
	Contrat renégocié	Index (4)	
Taux (2)		Type de taux (3)	
Tau		Taux act.	
	Contrat initial	In dex (4)	
		Type de taux (3)	
Durée résiduelle en années		Con- trat rené- gocié	
Dı résidı. anr		Con- trat initial	
		Organisme prêteur	
	Date de	renégocia- tion	
Date de	souscrip-	tion du contrat initial	
		d'emprunt	Total

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

 ⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

_	
Š	
ш	
≥	
<u>S</u>	
Z	
3	
8	
ITRE ORGANI	
쮼	
F	
\supset	
A	
Z	
, ,	
⊢	
=	
₹	
ᆸ	
Σ	
Щ	
CER L'EMPRUNT D'UN AU	
8	
Щ	
2	
4	
\geq	
∷	
2	
5	
ō	
۵	
Щ	
ETTE POUR FINANCE	
- 1	
œ	
6	
⋖	

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

IV - ANNEXES

A2.8

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont	nt
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Auprès des organismes de droit privé	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Auprès des organismes de droit public	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune. (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6681.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEUR DRAG Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES	IV
IV - ANNEXEO	1.4
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	13 022,85	I 10 077,85
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	10 077,85	10 077,85
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 390,80	5 390,80
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	4 687,05	4 687,05
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	2 945,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 945,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 077,85	56 921,28	0,00	66 999,13

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC

Budget: Principal n GAect 2922
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023 **IV - ANNEXES** IV ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES <u>A6.2</u>

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
DECETTE	I S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	(BP + BS + DM + RAR N-1) 217 285,70	III 12 876,89
	es propres externes de l'année (a)	12 512,00	12 776,89
10222	FCTVA	11 000,00	10 825,95
10223	TLE	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	1 512,00	1 950,94
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (2)	204 773,70	100,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	100,00	100,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	200,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	204 473,70	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	12 876,89	126 337,00	22 533,55	0,00	161 747,44

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	66 999,13
Ressources propres disponibles	IV	161 747,44
Solde	V = IV - II (3)	94 748,31

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

Date de reception prefecture : 18/	14/2023	
IV – ANNEXES	IV	
IV - ANNEXES	1.4	
ELEMENTS DU BILAN		
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1	

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/03/2022 06/04/2022 06/04/2022 06/04/2022 05/05/2022 17/05/2022	Columbarium Chaufferie Bois Columbarium Eglise et Salle de Charité Tente pliante 3 x 4.5m Tente pliante 3x6m Essomeric PMS	8 400,00 30 104,76 3 000,50 3 950,54 656,75 784,90	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0 0 0 0 0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		46 897,45	0,00	

IV – ANNEXES	IV
IV - AINILAES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

	A10.2 - ETAT D	LO CORTILO D	LO DILIT	J D IIVIIVIOD	LIOATIONO		
Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
28/11/2022	30 chaises pailles PMS	200,00	0	0,00	200,00	200,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
28/11/2022	Aspirateur salle des fetes	89,90	0	0,00	89,90	89,90	0,00
28/11/2022	Aspirateur moulinex garderie	95,90	0	0,00	95,90	95,90	0,00
28/11/2022	Taille Haies	399,00	0	0,00	399,00	399,00	0,00
28/11/2022	Défribrilateur	2 292,04	0	0,00	2 292,04	2 292,04	0,00
28/11/2022	Logiciel Salle des Fêtes	170,00	0	0,00	170,00	170,00	0,00
28/11/2022	Equipement sportifs ecole	772,99	0	0,00	772,99	772,99	0,00
28/11/2022	Materiels sports ecole	772,99	0	0,00	772,99	772,99	0,00
28/11/2022	SITE INTERNET	2 000,00	0	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
28/11/2022	Sol thermoplastique salle de classe ecole	948,11	0	0,00	948,11	948,11	0,00
28/11/2022	Jeux Vaches cours ecole	1 436,61	0	0,00	1 436,61	1 436,61	0,00
28/11/2022	Ordinateur Bibliotheque	3 535,38	0	0,00	3 535,38	3 535,38	0,00
28/11/2022	Logiciel bibliotheque	3 754,24	0	0,00	3 754,24	3 754,24	0,00
28/11/2022	Telephone mairie bureaux	69,90	0	0,00	69,90	69,90	0,00
28/11/2022	Logiciel centre loisirs	2 702,96	0	0,00	2 702,96	2 702,96	0,00
28/11/2022	Photocopieur armoire	4 546,85	0	0,00	4 546,85	4 546,85	0,00
28/11/2022	Aspirateur mairie	89,90	0	0,00	89,90	89,90	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		23 876,77					0,00

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC

Budget Principal in GAct 2922
014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023 IV - ANNEXES IV **ELEMENTS DU BILAN** VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES A10.4

A10.4 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	2023 IV
	1 V
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

					_	IV - ANNEXES	ES										<u>\</u>
		3 E	ENGAGEM EMPRUNT	ENTS IS GA	ENGAGEMENTS HORS BILAN-EN EMPRUNTS GARANTIS PAR LA (AN-ENGAGI AR LA COMN	EMENT TUNE (GAGEMENTS DONNES ET RECUS COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	NES TABL	ET RE SSEM	CUS					B	B1.1
B1.1	- 8015 - E	TAT DES E	MPRUNTS	GAR	ANTIS PAF	B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	INE OF	J L'ETA	BLIS	SEME	NT (ar	t. L. 23	13-1 6°.	L. 5211-3	6 et L. 57	711-1 du CG	(L)
	Année de															5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
	mobilisation et	et			_			Périodi-				Taux mov	Taux moven constaté		Indices on	Annuité garant	Annuité garantie au cours de
Désignation du bénéficiaire	profil d'amortissement de l'emprunt (1)	ent Objet de (1) I'emprunt garanti		sme	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	cité des rem- bour-	-	Taux initial		surla	sur l'année (6)	Catégorie d'emprunt	devises	l'exe	l'exercice
			chef de file	e tile			allenp	sements	Taux	Index	Taux	Taux Inc	Index Niveau	E L	modifier	En intérêts (8)	En capital
	Année Pro	Profil						(2)	(3)	<u>4</u>	actua- riel (5)	(3)	(4) de taux				
Total des emprunts																	
contractés par des																	
collectivités ou des					0,00	00'0										00,00	0,00
EP (hors logements																	
sociaux)																	
Total des emprunts																	
autres que ceux																	
contractés par des						000											6
collectivités ou des					00,0	2000										90,0	0,0
EP (hors logements																	
sociaux)																	
Total des emprunts																	
contractés pour des						000										6	6
opérations de					6,6	200										6,	6,
logement social																	
TOTAL GENERAL					0.00	0.00										0.00	0.00
!!!!						1 226										-, -	- 1 - 1

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe : V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Categorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEUR DRAG Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2	l
GARANTIES D'EMPRUNT	51.2	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en d	euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'evergies en 9/ (3)	1711	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC

Sudget Principal in CAect 2922

014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ASSOCIATIO DO RE MI COURTONNE	900,00	
ASSOCIATIO FINES RAQUETTES Che	500,00	
ASSOCIATIO KARATE DO COURTONNE	700,00	
REFUGE ANIMAL AUGERON	589,50	
<u>Entreprises</u>		
Personnes physiques		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
Communes		
COMMUNE DE LISIEUX 14100 LISIE	880,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,)		
SDEC ENERGIE	3 258,78	
<u>Autres</u>		
CCAS COURTONNE LA MEURDRA Mair	3 000,00	
TOTAL GENERAL	9 828,28	

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV - ANNEXES

> 2

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	(a) 011000TF40) I I C L L L L L L L L L L L L L L L L L		
5	EGURIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(5)		EFFECTIFS POOR WAS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON	
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	∢	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	∢	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	⋖	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	A	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	В	1,00	00'0	1,00	00'00	00'0	00'0
		2,00	00'0	2,00	00'0	00'0	00'0
	O	3,00	00'0	3,00	00'0	00'0	00'0
	O	2,00	00'0	2,00	00'0	00'0	0,00
		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
	O	1,00	00'0	1,00	0,00	0,00	0,00
		00'0	0,00	00'00	0,00	0,00	0,00
		00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	0,00
		00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
		00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	00'0
		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	0,00
		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,0
		00'2	00'0	2,00	00'0	00'0	ate de ate de 000
							9

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 10.8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 8¢ %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - FTAT DII PERSONNEL ALI 31/12/N (Suite)

		VI.1 - EIAI DO F	ERSONNEL	DO PERSONNEL AU 31/12/14 (Suite)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	VOO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Adjoint Territorial spécialisé principal 2ème clas	Э	S	371	00'0	0,00 3-3-3°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S. Social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sporfif.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
MM: Amimation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3. ari radio 3, I de alinéa: accroissement temporaine d'activité.
3. ari radio 3, I de alinéa: accroissement temporaine d'activité.
3. ari radio 3, 2 de alinéa: accroissement temporaine d'activité.
3. ari radio 3, 2 de alinéa: accroissement temporaine d'activité.
3. ari radio 3, 2 de alinéa: accroissement temporaine d'activité.
3. ari construité d'un font control arian autorise à sevir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3. arian de montrol de saure de saure des productionaires autorises de service de moins de 100 hobitains et des servicaire de servicaire de mains des communes de moins de 1000 habitains et des servicaires des communes de moins de 1000 habitains et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitains et des groupements de sommunes de moins de 2000 habitains et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitains et des groupements de sommunes de moins de 2000 habitains et des groupements de perimetre de la configeration de la commune de perimetre de perimetre de perimetre de perimetre de la confiderative de moins de 1000 habitains de 10

(5) Indiquer silagent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAG Budget Principal de CA - 2022 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

IV – ANNEXES		-IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIF	RECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	457 900,00	15,63	44,94	0,00	205 780,00	15,63
TFPNB	101 300,00	-2,41	35,06	0,00	35 516,00	-2,41
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	559 200,00	11,88			241 296,00	12,57

Accusé de réception en préfecture 014-211401930-20230413-CA-BUDGET-2022-BF Date de télétransmission : 18/04/2023

COMMUNE COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BURGET PRINCIPAL - COURTONNE LA MEURDRAC BUDGET PRINCIPAL - COURTONNE BUDGET PRINCIPAL - CO

- 1		
-		1 13.7
- 1	IV - ANNEXES	1 IV I
- 1		
- 1	ARRETE ET SIGNATURES	ו כח
	777.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.11.	

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES: Pour: 10 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par (1) maire. A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023 maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire. A COURTONNE MEURDRAC, le 13/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BOISNARD Eric	
BRAEM Hubert	Braen
ERNAULT Jean-Charles	
GATINET Thierry	Godfuet.
LEBORGNE Yannick	Low
LECREUX Dorothée	*Wir charge of the Control of the Co
LEROY Nathalie	
MAILLET Nadine	Thalle
MATAGNE Fanny	(20
PRIGENT Stéphanie	
REBOUX Patricla	
RUAUX Eric	
SANSON Didier	This
SIROT Claire	CA-l.
THEBAULT Nadine	-

Certifié exécutoire par (1) maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A COURTONNE

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.

MRURDRAC, le 13/04/2023